

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 avril 2022**

**Délibération n° CP-2022-1322**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Dévoisement de la rue Beethoven à Vénissieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Commission permanente du 11 avril 2022****Délibération n° CP-2022-1322**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Dévoisement de la rue Beethoven à Vénissieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération de dévoisement de la rue Beethoven à Vénissieux fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Description et enjeux du projet**

Situé dans le quartier du Monery, le projet vise à dévoyer une partie de la rue Beethoven entre la rue Bela Bartok et le boulevard Novy Jicin, en créant 170 mètres linéaires de voirie. Ce projet impacte la Société anonyme de construction de la Ville de Vénissieux (SACOVIV) qui, dans le cadre de la réhabilitation complète de la résidence du Monery, prévoit le réaménagement de ses espaces extérieurs et de ses stationnements privatifs. Cette nouvelle voirie lui permettra également de commercialiser les 2 dernières parcelles du lotissement pour y construire environ 200 logements à dominante de petits collectifs.

La voie nouvelle sera réalisée dans la continuité de l'existante en conservant une emprise de 15 m. Le profil a été revu à l'occasion des études de maîtrise d'œuvre en cours et intégrera un sens unique de circulation est-ouest, une piste cyclable dans le sens de circulation ainsi qu'un double sens cyclable, une continuité piétonne, le maintien d'un coté de stationnement longitudinal, de l'éclairage public et des plantations.

Une fois la nouvelle voie créée, la partie existante sera désaffectée et déclassée pour être rétrocédée à la SACOVIV. La majorité des réseaux présents en sous-sol seront laissés en place et feront l'objet de servitudes pour garantir leur fonctionnement, leur maintenance et leur accès en cas de besoin. Toutefois, le projet a rendu nécessaire le déplacement de la canalisation d'adduction en eau potable pour garantir une desserte optimale du secteur existant du Monery ainsi que des futures constructions sur les lots à bâtir en attente.

**II - Autorisation de programme à individualiser**

Selon les études de maîtrise d'œuvre de la direction de l'eau de la Métropole, le montant de ces travaux de dévoisement du réseau d'eau potable, non prévus au programme des travaux, s'élève à 255 000 € HT.

Cela porte le coût prévisionnel global de l'opération à 900 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et à 255 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 255 000 € HT en dépenses au budget annexe des eaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la réalisation du dévoiement de la canalisation d'eau potable en lien avec le projet de la rue Beethoven à Vénissieux.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagements et entretien de voirie, pour un montant de 255 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 120 000 € en 2022,
- 135 000 € en 2023,

sur l'opération n° 1P09O5582A.

**3° - Le montant** total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 155 000 € en dépenses (900 000 € pour le budget principal et à 255 000 € HT pour le budget annexe des eaux).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-278664-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
---